

*Vœu présenté par
le Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates*

***Pour l'abandon des articles liberticides 21, 22, 23 et 24
de la proposition de loi « Sécurité globale »***

La proposition de loi « sécurité globale » portée par les députés LReM Alice Thourot et Jean-Michel Fauvergue constitue, au travers de plusieurs de ses articles, une menace des droits des citoyens, de ceux de la presse, et de notre vie privée et publique.

Les nombreux policiers, gendarmes, militaires qui assurent tous les jours leurs missions avec professionnalisme doivent être salués, être convenablement rémunérés et être traités avec le respect dû à chacun. Mais en raison de la nature de leur fonction, il ne peut être mis en place de dispositif concourant à leur impunité qui affaiblirait l'état de droit.

Depuis de nombreux mois, les exemples de violences impliquant des policiers ou blessant des forces de l'ordre en marge de manifestations ont choqué de nombreux français et interrogent sur la doctrine du maintien de l'ordre telle qu'elle est déployée.

Ne laissons pas le fossé se creuser entre la population et ceux dont la mission est de la protéger. Cette loi risque au contraire de faire évoluer notre société vers une remise en cause du droit de manifestation et du droit à l'information. Elle serait attentatoire aux libertés fondamentales.

Nous ne pouvons pas permettre à l'article 21 d'imposer le contrôle des images de policiers et de gendarmes.

Nous ne pouvons pas permettre à l'article 22 de renforcer la surveillance de masse avec l'utilisation de drones.

Nous ne pouvons pas permettre à l'article 23 de porter atteinte au principe constitutionnel d'égalité devant la loi, de nécessité des peines, de proportionnalité et d'individualisation des peines.

Nous ne pouvons pas permettre à l'article 24, quelle que soit sa réécriture, de limiter notre liberté d'expression et celle de la presse.

La France est le pays des libertés. Elles ont été chèrement conquises par des luttes sociales menées par des femmes et des hommes qui ont permis de s'émanciper, de s'éduquer, de vivre mieux et ensemble. La Commission consultative des Droits de l'Homme, les Défenseurs des Droits, les ONG, les journalistes, des citoyennes et citoyens : tous s'inquiètent de ces remises en cause liberticides, qui sous un autre régime deviendraient extrêmement dangereuses.

En conséquence, le Conseil Régional Centre-Val de Loire, réuni le 17 Décembre 2020 à Orléans :

- **demande l'abandon des articles liberticides 21, 22, 23 et 24 de la proposition de loi « Sécurité globale »**

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates (29), groupe Ecologiste (10)

CONTRE : groupe Union de la Droite et du Centre (20), groupe Rassemblement National (15), Monsieur Pierre Commandeur, Madame Martine Raimbault